

ICANN73 | Semaine de préparation – Groupe de travail en charge de la mise en œuvre de la révision du Comité de nomination
Jeudi 24 février 2022 – 14h30 à 16h00 AST

YVETTE GUIGNEAUX: Bonjour et bienvenue à cette réunion de mise à jour sur le NomCom du groupe de travail sur la mise en œuvre de la révision du comité de nomination. Je m'appelle Guigneaux et avec Paméla Smith nous sommes responsables de la participation à distance.

Cette séance est enregistrée et elle suit les normes de comportements attendus de l'ICANN. Durant cette séance, les questions et commentaires ne seront lus à haute voix que s'ils sont soumis dans le chat. Nous les lirons à la fin de la présentation durant les parties de questions/réponses à la fin de chaque section.

Veillez vous référer aux instructions dans le chat sur comment poser des questions. Vous pouvez aussi, si vous le préférez, pendant les questions/réponses, lever la main pour qu'on vous donne la parole.

Tous les participants peuvent effectuer des commentaires dans le chat.

Je donne maintenant la parole à Cheryl Langdon-Orr.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci, Yvette. Nous allons maintenant passer à la diapo suivante.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Aujourd'hui nous allons faire une mise à jour sur le NomCom, nous allons parler de notre travail. Cela va être géré par Tom Barrett et moi-même, mais nous avons beaucoup de volontaires, tout le monde n'est pas listé ici sur cette diapositive, mais là nous avons le groupe de travail avec les bénévoles que vous voyez ici. Nous allons avoir Raymond Mamattah qui va nous parler d'ici peu. Et si tout se passe bien, Remmy va également nous rejoindre. Donc nous sommes prêts à nous adapter à toute situation. Mais vous allez entendre plusieurs intervenants aujourd'hui.

Nous passons à la diapo suivante.

Nous avons un ordre du jour, nous allons avoir un aperçu de la situation, c'est pour vous donner un petit peu une idée sur ce qui a changé au niveau de la révision du comité de nomination et ce qu'il y a de nouveau à ce sujet pour ICANN 73.

Donc je vais faire l'introduction et ensuite nous allons parler de cette charte de la commission permanente, nous allons voir les différentes recommandations sur lesquelles nous avons travaillé. Ensuite, après avoir vu le rééquilibrage de la commission de nomination, nous allons voir des propositions de changement des textes statutaires et ensuite nous verrons les prochaines étapes.

Nous parlerons également de ces directeurs non affiliés. Nous aurons, à la fin de chaque section, la possibilité de poser des questions. Donc vous n'aurez pas à attendre la fin de la présentation pour poser des questions, mais à la fin de chaque section. On vous donnera des informations sur le chat.

Voilà, nous allons pouvoir passer à cet aperçu et ce calendrier. Je crois que vous l'avez déjà vu, cela, mais c'est important d'y revenir et de se rappeler que c'est un engagement fort que nous avons eu avec Tom et avec d'autres volontaires. Nous avons donc voulu nous assurer que la communauté, au sens large, de l'ICANN soit écoutée et qu'elle soit incorporée dans les résultats que nous cherchons à obtenir.

Donc nous avons commencé en 2017 avec la sélection d'un examinateur indépendant et nous avons travaillé à cela en 2017, en 2018, nous avons fait tout un travail sur la faisabilité, nous avons travaillé à la planification également et la phase de mise en œuvre. Nous sommes dans cette phase de mise en œuvre détaillée et nous sommes maintenant en 2021, à la fin en fait de cette période de mise en œuvre, et nous sommes depuis 6 mois en train de faire des rapports auprès de toute l'organisation.

Avec cette diapo, vous pouvez voir maintenant où nous nous trouvons. Il y a un groupe qui est bien représenté, qui représente bien tous les SO et AC, mis à part ASO, le GAC et SSAC. Mais en ce qui concerne 2021, l'année 2021 et 2022, nous avons 27 téléconférences en 2021 et depuis le travail de mise en œuvre nous avons eu 53 téléconférences.

Nous aurons une prochaine mise à jour qui sera effectuée le 30 juin 2022 et nous sommes dans les temps, nous tenons les délais par rapport à la commission d'efficacité organisationnelle.

Section suivante. Nous allons maintenant voir s'il y a des questions à ce niveau, déjà, cet aperçu. Vous pouvez tout à fait mettre des questions dans le chat et Yvette va nous indiquer s'il y a des questions. Nous allons

voir cela. Vous pouvez également lever la main si vous voulez poser des questions.

Donc je sais que Paméla regardait cela également. Il n'y a rien pour le moment dans le chat, donc nous allons pouvoir avancer ; ça a dû être très clair donc.

Je vais maintenant donner la parole à un autre intervenant. Non, il n'y aura pas de questionnaire aujourd'hui, je ne sais pas, on va voir.

Nous allons passer à cette deuxième section avec Raymond Mamattah. Nous allons vous donner la parole.

RAYMOND MAMATTAH :

Merci, Cheryl. Nous allons maintenant parler de cette charte pour le lancement de la commission permanente. C'est la recommandation 24 qui nous indique qu'une entité habilitée d'anciens et d'actuels membres du NomCom doit être formée pour assurer une plus grande continuité à NomCom pour aider à la mise en œuvre des améliorations, d'effectuer des recommandations en ce qui concerne les activités du NomCom. C'est pour ça que nous avons proposé une charte provisoire pour définir les rôles et la responsabilité et l'envergure de la commission permanente NomCom tels que spécifiés dans la recommandation 24 qui a été soumise à la commission d'efficacité organisationnelle, OEC, en février 2022.

Avançons dans la présentation.

L'objectif de cette commission permanente est de fournir donc la continuité dans le cadre des cycles, des divers cycles annuels du NomCom. Parce qu'il y a des processus du NomCom qui ont une envergure qui est celle du calendrier du cycle annuel du NomCom. Avec cette transition, avec un nouveau leadership et de nouveaux membres cela peut être inefficace. Et la commission permanente publiera et maintiendra une cartographie des processus et des calendriers en rapport au processus efficace du NomCom.

Deuxième objectif, bâtir une mémoire institutionnelle NomCom, en collaboration avec l'organisation ICANN et son personnel. La commission permanente sera responsable de réviser, évaluer et fournir des informations sur le site web et sur les systèmes utilisés pour maintenir une archive historique des processus et des procédures utilisées par NomCom.

Diapo suivante.

Nous avons maintenant l'objectif de cette commission permanente. Le NomCom est soutenu par le personnel de l'ICANN qui se concentre sur la standardisation des processus de NomCom et qui fournit également de la continuité.

Cette commission permanente NomCom c'est quelque chose qui vient au niveau externe soutenir plus avant l'amélioration continue de NomCom. Cela n'a pas pour intention de participer au travail de chaque comité de nomination annuel. Pour éviter tout doute, la commission permanente NomCom ne participe pas, ne contrôle pas et n'influence pas le processus de prise de décision de l'évaluation des candidats qui

se fait annuellement à NomCom et ne participe pas aux activités de sélection. La commission permanente ne peut pas, il lui est interdit de participer, de contrôler ou d'influer les processus de sélection des délégués NomCom. Cela représente l'unique responsabilité des entités qui vont nommer ces personnes ; et les informations confidentielles, et bien cette commission permanente n'y aura pas accès.

Composition de la commission. Il y aura 5 sièges à cette commission permanente avec 4 membres et un observateur qui sera ex-officio. Les 4 membres seront sélectionnés à partir d'un vivier de candidats éligibles avec des critères, par rapport à leur effectif, basés sur des expressions d'intérêt public.

Le mandat de ces 4 membres, mis à par la liaison, sera de 3 ans avec des mandats qui ne seront pas de la même longueur, avec des sièges 1 et 3 qui se concluront après l'année numéro 2 et 2 et 4 après l'année 3. Ce sera échelonné. Et le président associé de NomCom servira en tant que membre ex-officio, c'est-à-dire le cinquième siège ; cela coïncidera avec le mandat du président associé.

Une fois formée, la commission permanente va sélectionner un président à partir de l'effectif de la commission permanente. Cela se fera annuellement.

Le conseil d'administration de l'ICANN révisera les candidatures individuelles par rapport aux critères et sélectionnera les membres de la commission permanente NomCom pour s'assurer une haute intégrité de cette commission.

Diapo suivante.

Voilà, je vous remercie de votre attention et je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

TOM BARRETT:

Merci beaucoup, Raymond. Je sais que Siva a effectué quelques commentaires, vous voulez poser ces questions et effectuer ces commentaires ?

SIVA MUTHUSAMY:

Je voulais simplement indiquer une idée, c'est une très bonne idée cette commission permanente, c'est très bien pour le processus de NomCom. Nous avons la possibilité d'avoir des gens très expérimentés, d'anciens présidents du NomCom, et cela peut être positif pour l'engagement. Et est-ce que cela pourrait être plus permanent que seulement 3 ans ? Est-ce qu'il pourrait y avoir un plus haut niveau de durée, de permanence pour ces membres ? Cela permettrait, je pense, d'élever encore les normes et le niveau de la commission de nomination.

Donc peut-être une entité qui pourrait être tout à fait permanente et je crois qu'on va avoir un système de sélection également, vous avez parlé d'expression d'intérêt. Donc cela ressemble à un processus électif, politique. Mais je crois qu'il doit y avoir une forme de processus où les personnes les plus engagées, qui participent le plus, soient choisies pour leur intégrité. Et ce n'est pas seulement leur propre intérêt qui est en jeu.

Moi je crois que le mandat devrait être permanent et je suis d'accord en principe avec ce que vous avez indiqué, mais il y a beaucoup d'éléments négatifs. Vous ne savez pas faire cela, vous n'allez pas avoir accès à cela.

Donc, c'est très bien, mais en réalité, il faudra qu'il y ait une responsabilité. Vous connaissez ces processus au NomCom, je crois que la commission permanente doit être également responsabilisée par rapport à cela. Merci.

TOM BARRETT:

Merci, Siva, pour ces commentaires. Les diapositives ne montrent pas l'ensemble de la charte, nous avons voulu seulement souligner certaines parties de la charte. Donc si vous le souhaitez, il y a aussi une analyse plus approfondie de la charte qui va vous permettre de mieux voir tout cela.

En tout cas, notre objectif est d'aider à améliorer le système et le système du NomCom à la base. En tout cas je vous remercie et cette charte est disponible en ligne dans sa totalité si vous voulez la lire.

CHERYL LANGDON-ORR :

Oui, je pense qu'aussi il est important de comprendre que le comité permanent n'est pas en train d'essayer de modifier le NomCom. La structure du NomCom est un système qui est basé sur la transparence, sur la [inaudible] au sein de l'ICANN et donc nous voulons que la communauté nous fasse confiance, sache exactement ce qu'est le comité permanent, ce qu'il fait, ce qu'il ne fait pas. C'est très important pour nous et cela doit figurer dans la charte.

Et, même la fréquence selon laquelle les membres vont être modifiés, ont être réélus. Tout cela doit être bien expliqué et il y a des améliorations qui sont nécessaires dans ce sens, et nous voulons qu'il y ait une série de normalisation, une prévisibilité, que tout cela soit préservé et que tout le monde en soit, bien sûr, et à tout moment bien sûr.

Pour une question de temps, nous allons continuer. Bien, Dave Kissondoyal, qui est un membre de notre comité, va prendre la suite. Allez-y, Dave, vous allez nous parler du rééquilibrage de notre comité du NomCom.

TOM BARRETT : Dave, on ne vous entend pas.

DAVE KISSOONDOYAL: Merci, Cheryl, me voilà. Voilà. Je suis là, je prends la suite. Donc la recommandation numéro 10 : rééquilibrage du NomCom.

Donc la recommandation 10 de cette révision indique que la représentation du NomCom devrait être rééquilibrée immédiatement après cette révision et tous les 5 ans. Il s'agit des changements qui sont liés à des modifications du statut constitutif pour la recommandation numéro 10. Et le groupe de travail a indiqué que cela demande un certain temps et beaucoup d'efforts qui ont été consacrés pour essayer de résoudre ce problème d'équilibre. Mais les conversations ont bien montré que davantage de temps doit être consacré à ce problème pour résoudre la question et l'EOC et la communauté, ont été informés que

cette recommandation ne sera pas mise en œuvre par le comité de NomCom.

Est-ce qu'il y a des questions ? Apparemment il n'y en a pas.

TOM BARRETT:

Merci, Dave. Nous allons nous arrêter à plusieurs reprises pour les questions, donc si vous avez des questions vous pouvez les mettre dans le chat et sinon on peut continuer. On avance.

CHERYL LANGDON-ORR :

On va attendre quelques secondes pour voir s'il y a des questions. Il est important que tout le monde comprenne que le comité a consacré énormément de temps à cette recommandation 10 qui visait le rééquilibrage du comité de NomCom.

Il y a une question dans le chat sur ce terme de rééquilibrage. Et bien je dirais que malgré nos efforts nous avons dû rejeter cette mise en œuvre de cette recommandation parce qu'il y avait un point important ici. La communauté ne voulait pas ou ne pouvait pas travailler en fonction du temps que nous avons et résoudre cette question.

Tom, vous voulez prendre la suite, ici ?

TOM BARRETT:

Merci, Cheryl. Oui, la recommandation concernant le rééquilibrage, qui a été donnée par les évaluateurs, à l'origine on avait reconnu que le NomCom et sa formation avaient évolué au sein de la communauté et

qu'il y avait différents éléments qui faisaient que la communauté n'était pas aussi bien représentée au sein du NomCom. Et le groupe de travail a considéré différentes manières d'analyser la situation telle qu'elle était et de voir comment on pouvait rééquilibrer ce comité pour ajouter des membres au sein du NomCom de façon à ce qu'il y ait un meilleur équilibre et que cela ressemble un petit peu au système de la GNSO.

La GNSO, depuis que le NomCom a été formé, par exemple a une unité constitutive non commerciale, à but non lucratif, il y a différentes unités constitutives, des groupes des parties prenantes donc qui sont incluses aussi, qui devraient être inclus dans les NOmCom. Donc nous avons réalisé plusieurs séances avec les SO, les AC et leurs représentants, et nous voulions réaliser un exercice de rééquilibrage, à terme.

On a indiqué ce que cela devrait être et, finalement, on a décidé que c'était quelque chose qu'on n'allait pas pouvoir faire actuellement. Donc c'est la GNSO qui devait commencer à travailler à ce moment-là. Donc nous avons décidé de laisser de côté la mise en œuvre de cette recommandation 10.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, Tom, je voulais aussi dire qu'on ne veut pas rentrer dans le détail aujourd'hui. Oui, c'était un exemple important, l'examineur indépendant avait indiqué cela, ils avaient parlé des changements qui avaient eu lieu au sein de la GNSO, des changements particuliers pour, justement, rééquilibrer cet organisme pour une question de représentation, comme Tom l'a dit. Nous pensons que c'est la GNSO qui

devrait faire ce rééquilibrage puisqu'il s'agit d'une question interne à la GNSO.

Donc, nous allons les aider, nous allons faciliter ce travail. C'est ce que nous voulions faire à l'origine, mais finalement nous avons décidé que cette recommandation ne pouvait pas être mise en œuvre telle quelle.

TOM BARRETT:

Merci, Cheryl. Nous allons passer à la prochaine section. Donc la recommandation numéro 27 avec une recommandation pour un directeur non affilié. Donc cette recommandation 27 indiquait qu'il fallait fournir une certaine clarté sur la définition de directeur indépendant. Et, suite à ce désir de clarté, à cette définition, déterminer le nombre de sièges spécifiques pour ces directeurs indépendants.

Donc il s'agit d'une révision du NOmCom qui a été reconnue par les évaluateurs indépendants comme un choix. Et il y avait un conflit ici au niveau de la loi de la Californie pour ce concept de directeur indépendant. Par conséquent nous avons changé et nous avons choisi le directeur non affilié plutôt que directeur indépendant de façon à être sûrs qu'il n'y ait pas de confusion dans ce domaine.

Et, en termes de cette définition, de ce que cela signifie, ce que signifie être affilié, il y a différents principes de base qui ont été pris en compte. Ici, l'objectif, selon la perspective du NomCom, était d'introduire une perspective plus large auprès de l'ICANN Org. Il y a différents défis qu'affronte l'ICANN, de façon, dans ce domaine-là.

Et nous voulions aussi nous assurer que ce soit une manière pour que les personnes puissent arriver à ce poste d'une autre manière pour que des personnes qui ne sont pas au sein du NomCom ou au sein de l'ICANN puissent parvenir à ces postes. Donc nous avons introduit cette recommandation.

Il y a eu plusieurs recommandations avec le service juridique de l'ICANN et nous avons conclu ces conversations la semaine dernière et sommes sur le point de conclure les paramètres de cette recommandation. Et cela aura un petit impact sur les statuts constitutifs de l'ICANN. Et il y a un document qui devrait être rédigé concernant les procédures opérationnelles de NomCom qui indiqueraient comment cela fonctionnerait et la façon dont on allait consulter le conseil pour chercher ces directeurs non affiliés. Et tout cela ferait partie d'un processus d'évaluation.

Prochaine diapositive.

Bien, de nouveau nous sommes ici dans la partie des questions et des réponses. Est-ce que le public a des questions à nous poser sur ce concept de directeur non affilié ?

Je vais vous donner quelques secondes pour penser à cette question. Je vais vous donner une définition de plus, si au cours de ces dernières années vous avez eu des relations contractuelles avec l'ICANN, vous ne serez pas considéré comme affilié. Ici, nous voulons éviter toute personne aillant des conflits d'intérêts réels, des parties contractantes, des consultants auprès de l'ICANN, donc si c'est le cas, ces personnes devront attendre 2 à 3 ans avant de pouvoir être considérées comme

éligibles pour devenir membre du NomCom en tant que directeur non affilié.

Si vous souhaitez une définition plus précise, de nouveau, je vous recommande de vous rendre sur le site internet du NomCom.

Bien, alors, il y a une question ici dans le chat, on parle des personnes qui sont nommées au NomCom pour le conseil de directeur. Nous voulons nous assurer que le NomCom puisse directement fournir différents postes au sein de la GNSO, de la ccNSO, etc.

Je ne vois pas d'autres questions. Je propose que nous passions au point suivant de notre ordre du jour.

CHERYL LANGDON-ORR : Bien, c'est mon tour. Alors, nous allons passer maintenant aux changements du statut constitutif qui ont été proposés.

Alors, la bonne nouvelle c'est qu'il n'y en a plus que 4 parce qu'il y en a une qui a été déjà laissée de côté. Donc ces 4 recommandations requièrent des modifications des statuts constitutifs de l'ICANN. Notre intention, l'intention du service juridique du conseil et du OEC, est de regrouper ces recommandations qui impliquent ces modifications du statut constitutif, de façon à ce que ces 4 recommandations soient abordées ensemble. Et elles seront présentées dans les commentaires publics, etc. de manière normale.

La première de ces recommandations, la recommandation numéro 7, on en a déjà parlé un petit peu dans la présentation, cela nous indique

que les membres du comité de nomination, sauf les postes de leadership, et cela provient donc des nominations par le conseil d'administration, doivent servir des mandats de deux ans. Mais ce qui est nouveau c'est que cela doit être limité à un maximum de 2 mandats.

Historiquement, il y avait plus de fréquence de certaines nominations, et maintenant ça va être très strict. Mandat de 2 ans et une limite de deux mandats de deux ans. Donc personne ne va se sacrifier sur cet autel pour plus de 4 ans. Ça représente énormément de travail que d'être membre de cette commission de nomination. C'est important, c'est une recommandation effectuée en tant qu'amendement aux textes statutaires de l'ICANN. Il y a un processus pour cela.

Recommandation numéro 9 : tous les membres du comité de nomination doivent être des membres qui participent pleinement et des membres votants, à l'exception du leadership du NomCom.

Historiquement, une nouvelle fois, pas toutes les personnes qui étaient à la commission de nomination pouvaient voter. Dans la plupart des comités de nomination, on travaille beaucoup par consensus. Mais parfois il a des décisions absolument essentielles à prendre et là on appelle au vote. On demande un vote. Et, une nouvelle fois, toutes les personnes autour de la table ne votaient pas. Ça, c'est un changement important. Donc les seules personnes qui ne voteraient pas, qui n'auraient pas le droit de vote, seraient donc le leadership. Le leadership reste autant indépendant que possible et ne vote pas.

Recommandation numéro 24, la suivante. Nous avons parlé de cette commission permanente, il y a donc une terminologie un petit peu modifiée.

Excusez-moi un instant.

C'est donc une entité habilitée de membres actuels et anciens du NomCom qui devraient former ainsi une continuité plus grande au sein de NomCom et en particulier pour recommander et aider à la mise en œuvre des améliorations aux opérations de NomCom.

Donc, cela permettrait de créer et de mandater une commission permanente, avec une charte dont nous avons parlé tout à l'heure et avec des procédures opérationnelles qui seront publiées. C'est pour cela que nous avons ces recommandations proposées et ces amendements proposés aux textes statutaires.

Recommandation 27: nous continuons à y travailler avec le département juridique de l'ICANN, on travaille beaucoup dans les détails. Je pense que les services juridiques de l'ICANN auront très bientôt terminé leur travail et peut-être même dans les heures qui viennent.

Donc il n'y a qu'une diapositive ici, mais j'aimerais bien noter que tous ces amendements proposés rentreraient dans l'article 8 qui contrôle le NomCom, le comité de nomination, dans les textes statutaires de l'ICANN. Il y aurait donc besoin d'une transition, notamment par rapport à la recommandation numéro 7, il y aurait donc un article de transition qui serait nécessaire, ce sera essentiel.

Et bien, je crois que nous avons maintenant la possibilité de répondre à des questions. Donc Paméla, aidez-nous avec ces questions.

YVETTE GUIGNEAUX: Hadia a levé la main. Hadia, vous pouvez prendre la parole.

HADIA ELMINIAWI: Merci de cette présentation très informative, merci Cheryl ? Nous avons déjà parlé de la recommandation numéro 24, mais je ne vois pas le rapport entre une entité habilitée d'anciens et actuels membres de NomCom et les opérations actuelles. Quel sera le rapport entre ces deux entités, entre NomCom et l'entité habilitée ?

CHERYL LANGDON-ORR : Et bien, tout simplement, il y aura une commission permanente qui travaillerait au niveau de la transparence, de la responsabilisation, de l'amélioration continue, ça ce serait le rôle de la commission permanente, les règles standardisées de fonctionnement par exemple.

D'un autre côté, le comité de nomination est une entité totalement indépendante. Il n'y a pas droit de regard d'une entité sur l'autre. Et le travail est fait annuellement et il n'y a pas de relation entre le travail qui est fait chaque année.

Donc l'autre entité a beaucoup de connaissance, a accès beaucoup d'informations, mais il y aura un membre de ce groupe très restreint, 5 personnes et le président associé qui est totalement indépendant de la commission permanente, il y aura néanmoins une liaison qui sera

effectuée. Il y a aura un lien, un pont entre les deux, mais ce sera très formalisé. Il y aura une indépendance totale du NomCom qui travaille indépendamment et la commission permanente serait limitée à des recommandations des améliorations continues, les méthodologies, ce qui a très bien marché au niveau de la formation, s'assurer que tout cela est capturé et disponible pour les NomCom à venir.

Est-ce que j'ai répondu à votre question, Hadia ?

HADIA ELMINIAWI:

Oui, merci beaucoup. J'ai une question de suivi également. Donc le membre de liaison serait au courant de ce qui se passe dans le NomCom de l'année. Et, est-ce que ces informations seraient transférées à la commission permanente et vice-versa ?

TOM BARRETT:

Merci, Hadia de ces questions. Donc quelle question allons-nous prendre en premier ? Tout d'abord j'aimerais rebondir la question de Siva sur les directeurs non affiliés. Il y a des recommandations qui parlent de s'assurer que toutes ces entités doivent avoir une description de poste selon la description de poste qui doit être donné au NomCom, cela va permettre de voir les types de candidats recherchés. Donc nous voulons des personnes non affiliées également. C'est ce qui est dit ici. C'est un critère de la ccNSO. Donc il est tout à fait possible d'avoir des critères très proches pour ces directeurs non affiliés. C'est une possibilité.

Donc, première question d'Alfredo Calderon en ce qui concerne la recommandation numéro 7 : est-ce que cela veut dire que le maximum sera 2 mandats consécutifs de 2 ans? Donc question sur la recommandation 7. Alfredo vous avez raison oui, deux mandats consécutifs ou pas, pas obligatoirement consécutifs. Et 10 ans plus tard cette personne peut revenir pour deux ans.

Donc, en ce qui concerne la recommandation 9, oui, le leadership n'a jamais voté. Il n'aiment pas utiliser le terme vote au NomCom et le leadership n'a jamais voté.

Mais, occasionnellement, c'est très rare, il y a le vote final pour tomber d'accord sur la liste de candidats retenus. Il y a un seul vote par an, en général. Le reste du travail se fait par consensus.

Mouloud pose une question également : est-ce qu'un changement dans les textes statutaires requiert un vote du conseil d'administration. Bonne question parce qu'il y a beaucoup de changements au niveau des textes statutaires et des statuts, nous avons cette charte, et ce n'est pas notre entité qui va en effet effectuer cela. Il y a une sous-commission du conseil d'administration qui s'appelle l'OEC et qui s'occupe de l'efficacité organisationnelle, c'est une commission du conseil d'administration. Et donc c'est l'OEC qui va gérer cela et qui va donc voir comment ces modifications, ces amendements peuvent être effectués. On s'attend à des amendements sur les textes statutaires en 2022, mais en ce qui concerne le groupe de travail et ses activités, nous jouons un rôle de soutien. Et c'est la commission d'organisation qui est chargée de

cette efficacité organisationnelle au niveau du conseil d'administration qui va travailler à ces changements.

Vous voulez rajouter quelque chose à cela, Cheryl ?

CHERYL LANGDON-ORR : Non, c'est bon.

TOM BARRETT: Oui, il y a d'autres questions sur le vote, je crois qu'on a répondu à cela. Harold parlait de la taille de la commission permanente, on a répondu à cela. Au transparent 14 vous avez tous les détails. Si on a le temps, on peut le faire, c'est pour informer la commission, il y a 4 mandats, et un membre observateur qui a un rôle de liaison avec NomCom et qui est le président associé du NomCom chaque année. Ça doit être une petite commission permanente et ils n'ont pas besoin de se réunir de visu. Il faut avoir déjà servi à la commission de nomination, des gens expérimentés, connaissant bien le fonctionnement du NomCom. On veut une diversité également en ce sens qu'on veut s'assurer que tous les membres ne viennent pas du SO ou AC. Et, lorsqu'un membre nous quitte, le remplacement doit venir d'un SO ou AC qui n'est pas représenté.

Donc l'idée c'est de s'assurer qu'il y ait une grande diversité de la communauté dans la commission permanente.

Nous allons voir les autres questions. Siva a posé une question : tous les membres du NomCom ne sont pas décidés par le conseil. Le NomCom a

des membres nommés des SO et des AC. Et je dirais que cela ne correspond pas aux responsabilités du NomCom. Nous avons bien sûr des meilleures pratiques à respecter pour nos membres et je pense que cela doit être réadapté en fonction des changements. Donc le comité permanent va continuer à faire des améliorations au NomCom pour que le NomCom devienne plus efficace et plus productif, pour trouver de bons candidats. Et il y a bien sûr de meilleures pratiques que je peux envoyer à tout le monde si cela vous intéresse.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, à ce propos, je dirais qu'il est important de reconnaître certaines choses, parce que ce comité permanent est fait pour aborder certaines questions liées à l'amélioration continue. L'examineur indépendant a reconnu un besoin qui avait été reconnu déjà par des membres du NomCom par le passé ; mais c'est la première occasion que nous avons de faire ces changements structurels qui vont nous permettre d'avoir une mémoire corporative de façon à ce que cela passe d'un comité à l'autre, que ce soit utile pour les futurs comités.

Cela dit, il est aussi un moment important dans notre évolution, dans l'évolution du comité de nomination, de reconnaître que cela a déjà été révisé auparavant. Mais tous les changements, toutes les modifications nécessaires n'ont pas eu lieu. Ce qui est important, c'est que même dans les recommandations qui ont surgi de l'équipe de révision numéro 3 de la transparence et de la responsabilité, nous avons commencé à traiter le NomCom avec une série, il a existé une série d'attentes concernant l'amélioration qui était nécessaire.

C'est exactement comme pour un AC et un SO, mais le NomCom n'est pas un AC ou un SO. Cela dit, il ne s'agit pas seulement d'un élément statique qui siège et qui se réunit ; c'est tout.

Et il faut aussi souligner qu'il y a eu une série de recommandations dans la piste de travail numéro 2, il y a des choses qui s'appliquent au NomCom aussi et qui n'ont jamais mises en œuvre auparavant. Donc c'est un moment de changement important. Et les changements dans les statuts constitutifs vont nous permettre de faire cette première étape sur une voie d'amélioration pour que le NomCom soit plus prévisible dans le futur et donc s'assurer de ces changements.

TOM BARRETT:

Alors, nous allons passer à la prochaine section. Voilà, nous en sommes à la fin de notre présentation, donc si vous avez d'autres questions à nous poser, n'hésitez pas à les mettre dans le chat.

Alors, nous avons les prochaines étapes, Cheryl a expliqué que nous étions à la cinquième année de cette révision. Le temps est passé rapidement et nous voudrions finir notre travail au milieu de cette année 2022. Il s'agit de beaucoup de volontaires qui travaillent dans notre comité. Nous avons le soutien du personnel de l'ICANN, bien sûr, mais cela demande beaucoup de temps aux volontaires.

Donc nous espérons que nous allons pouvoir résoudre la partie juridique, nous avons parlé avec le département juridique de l'ICANN pour la question liée aux directeurs non affiliés, connaître la définition et rédiger un document institutionnel qui sera nécessaire. Donc c'est un

système de contrôle, système de révision. Et ces statuts constitutifs doivent passer par une série de processus, de commentaires publics, etc. Il faut qu'il y ait une charte qui reflète les changements. Et donc nous voulons nous assurer que le NomCom sera redevable, transparent pour la communauté et donc nous devons faire ces petites modifications de façon à ce que le comité permanent puisse ensuite présenter les futures modifications à des périodes de révision par la communauté, avec des commentaires publics appropriés si cela est nécessaire.

Et donc, je dirais qu'il y a la question des statuts constitutifs, de la charte, nous allons soutenir le conseil, le OEC de façon à obtenir des commentaires sur les changements constitutifs, sur les changements nécessaires pour que cette révision puisse s'accomplir et arriver à sa fin à la mi-2022.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Je ne sais pas si d'autres personnes veulent ajouter quelque chose.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, je voulais reconnaître, il y a une question qui a été envoyée par [Maluf], qui portait sur ce directeur non affilié, ce concept. Est-ce que l'on peut demander au personnel de nous envoyer le lien dans le chat vers cette question, de façon à diffuser cette information.

Et, Vanda a la main levée.

VANDA SCARTEZINI : Merci beaucoup. D’abord je vous remercie d’avoir posé cette question. Aussi je voudrais remercier les présentateurs, c’était une très bonne présentation.

En ce qui concerne le directeur non affilié, je voudrais utiliser cette opportunité que j’ai aujourd’hui pour vous inviter à réfléchir aux opportunités qui existent pour les postes de leadership qui vont être nécessaires, qui vont être présentés au NomCom.

Donc peut-être que vous connaissez quelqu’un qui pourrait être intéressé, qui pourrait se présenter pour ces postes. Il y a des postes qui vont être vacants pour le PTI, par exemple.

Donc c’est important d’utiliser toutes ces opportunités que nous avons pour remplir ces postes qui vont être vacants et pour faire circuler la nécessité. Parce que nous avons du mal à trouver des personnes qui se présentent à l’extérieur de notre communauté pour remplir ces postes.

Rappelez-vous que ce concept de directeur non affilié est un concept important, mais nous devons demander à tout le monde dans notre communauté de joindre leurs connaissances pour qu’il y ait des personnes qui puissent apporter leur propre opinion dans notre travail. C’est un défi pour NomCom que nous affrontons en ce moment, le manque de personnes aptes à se présenter à ces postes.

Donc tous ceux qui peuvent nous aider à faire circuler ces besoins que nous avons.

TOM BARRETT: Merci. Nous avons mis dans le chat les différents postes qu'il va falloir remplir au niveau du NomCom. Nous remercions aussi Mouloud qui va envoyer le lien du Wiki concernant le directeur non affilié.

Voilà, je ne vois pas d'autres questions, je crois que nous en avons terminé avec cette présentation. Je remercie tous ceux qui ont participé à cette présentation, Cheryl, Dave, Raymond, qui ont contribué à cette présentation. Et je vous dis à bientôt.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci à tous, à bientôt. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]